



Charte d'engagement du partenaire

Fonds Stop Exclusion Énergétique

1. Présentation de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE :

De nombreuses personnes vivent dans des passoires thermiques, sources de mal-être, d'insécurité et de dégradation de la santé. La pandémie de la COVID-19 comme l'explosion du prix de l'énergie a encore creusé les inégalités face à la santé et exacerbe les multiples vulnérabilités de ceux qui sont en situation de précarité globale. Alors que les initiatives sociales et solidaires fleurissent aujourd'hui, dans la veine des actions déployées par le gouvernement comme **à tous les niveaux de territoires autour des élus locaux**, nous appelons à ce que les précaires énergétiques fassent l'objet à leur tour d'une attention particulière. **Rénovation de l'habitat, économies d'énergie, réduction des émissions carbone, amélioration de la qualité de l'air intérieur sont autant d'opportunités sociales, économiques, sanitaires et environnementales que nous devons saisir.**

Résorber la fracture énergétique et protéger la santé et la planète !

La volonté des fondateurs du mouvement Stop Exclusion Énergétique, est de « travailler ensemble », « faire », en rassemblant les savoirs et les énergies des différents secteurs (territorial, social, habitat, technique, bâtiment, rénovation...), en identifiant les besoins, les obstacles et les solutions à mettre en œuvre pour changer d'échelle. Réunies dans l'association Stop Exclusion Énergétique, les organisations engagées dans la lutte contre la précarité énergétique ont défini un scénario pour éradiquer l'exclusion énergétique. En effet, mener une rénovation globale, performante et écologique des logements des grands précaires, c'est agir positivement directement sur la santé, créer des conditions de vie digne, agir pour le climat et l'écologie et créer des emplois locaux.

Accompagner les exclus de l'énergie sur le plan humain, social et technique requiert de nombreuses compétences et surtout la capacité à orchestrer un parcours de rénovation. C'est un nouveau métier qui émerge, celui d'Ensemblier Solidaire. Voici les grands principes de la démarche :

1. **Sensibiliser des acteurs de proximité au repérage de la grande précarité énergétique.** Ces acteurs sont ciblés par leur engagement sur le terrain (bénévoles, voisins, amis, ou encore professionnels), auprès des familles en précarité. Ils peuvent être des élus de CCAS, des professionnels des services à domicile, de portage de repas, ou bien des bénévoles issus des associations caritatives (Croix Rouge, Secours Catholique, ...). Par leur connaissance fine des familles, ils sont en capacité de repérer les habitations et les familles qui ont besoin d'un accompagnement pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique performants. Grâce à une relation de confiance avec les personnes, ces acteurs permettent de créer les liens et facilitent la mise en relation avec les intervenants nécessaires à la bonne réalisation du projet : accompagnateur social et technique, animateur technique, artisans, etc.



2. Parallèlement, **organiser et animer le regroupement et la formation** des habitants pressentis afin de préparer et faciliter la mise en œuvre des rénovations, en particulier celles intégrant une part d'auto-réhabilitation. L'objectif est de mettre en œuvre leur intelligence individuelle et collective afin que ces habitants soient pleinement acteurs du projet de réhabilitation (qu'il y ait ou non auto-réhabilitation). Il s'agit également, par cette démarche, de favoriser l'entraide au moment des travaux et l'appropriation des nouveaux équipements.
3. **Construire** avec les familles en grande précarité les projets de rénovation, monter les dossiers de financement, suivre la réalisation des travaux, vérifier la qualité de ceux-ci et accompagner les familles dans le bon usage de leur logement une fois les travaux réalisés, en s'appuyant sur des entreprises locales formées et des animateurs techniques pour une auto-réhabilitation accompagnée.
4. **Sensibiliser et former des opérateurs techniques** (entreprises locales et animateurs techniques) qui se sont engagés dans l'apprentissage des techniques de rénovation performante :
 - Pour les entreprises, à la prise en compte des spécificités de la grande précarité, et à l'articulation de leur intervention avec la participation des familles aux travaux (démarche d'auto-réhabilitation accompagnée).
 - Pour les animateurs techniques de l'auto-réhabilitation accompagnée, l'acquisition des techniques globales de rénovation énergétique performante.
5. **Financer tout ou partie du reste à charge** pour les familles les plus modestes.
6. **Piloter la mise en œuvre de travaux de rénovation performante** en s'appuyant sur des groupements d'artisans locaux formés, en incluant si possible une composante d'auto-réhabilitation accompagnée.
7. **Communiquer et mobiliser** pour encourager à mener d'autres chantiers.

Pour compléter cet accompagnement, et que le **reste à charge ne soit pas un frein supplémentaire** à la rénovation globale et performante des logements des plus précaires, le **Fonds Stop Exclusion Énergétique a été créé**. Il vise à financer une partie du reste à charge pour les familles. L'association Stop Exclusion Énergétique a défini des principes d'ambition et de méthode, et un socle de valeurs. Les partenaires qui sollicitent ce fonds s'engagent par la présente charte à les respecter.

2. Engagements du partenaire

Pour faire une demande de financement, le partenaire s'engage à respecter les grands principes de la démarche Ensembliers Solidaires ci-dessus, et tout particulièrement les points suivants :

- Prendre le temps de l'écoute, de la compréhension des besoins et envies des habitants dans tous les domaines du quotidien et bien appréhender le logement et l'environnement



- Evaluer les freins du dossier, les problématiques qui peuvent être rencontrées (santé, financier...)
- Mettre en place une bonne coopération avec les tiers de confiance (associations de solidarité, CCAS, ...) et professionnels adaptés (notamment sur questions de santé, surendettement, etc.)
- Privilégier autant que possible le choix d'artisans et d'entreprises locales, tout en s'assurant de leur capacité à travailler avec des personnes en difficulté sociale et/ou sanitaire (ne pas hésiter à former les acteurs du parcours de rénovation à l'action sociale)
- Prioriser l'usage de matériaux écologiques et bio-sourcés
- Mettre une attention à la santé des habitants, et particulièrement à la qualité de l'air
- Se montrer attentif aux questions de handicap et de mobilité
- Viser la performance maximale thermique (via un saut de deux classes énergétiques), et donc le fait que le logement soit le plus économique possible d'un point de vue énergétique
- Accompagner les habitants – en collaboration avec les tiers de confiance – tout au long du chantier de rénovation pour une meilleure appropriation et reprise en main du logement et éviter notamment les effets rebond
- Assurer le suivi de l'après travaux, cherchant des solutions pour assurer les finitions, voir l'équipement électro-ménager
- Encourager les habitants à partager leur satisfaction auprès d'autres personnes en précarité énergétique pour aider à l'identification
- Aider à une évaluation précise des résultats, partageant les réussites comme les échecs.

Ces grands principes seront abordés en détail au cours de la formation d'Ensembliers Solidaires destinée à un ou plusieurs salariés de l'organisation partenaire. Cette formation sera proposée à compter de janvier 2024.

3. Critères de recevabilité



CARACTERISTIQUES DU MENAGE

- Propriétaire occupant
- Niveau de revenus : un revenu fiscal de référence inférieur au plafond « très modeste » de l'ANAH



CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

- Maison individuelle ou copropriété
- Etiquette énergétique initiale comprise entre E et G pour une étiquette énergétique finale comprise entre A et D et saut de deux classes énergétiques



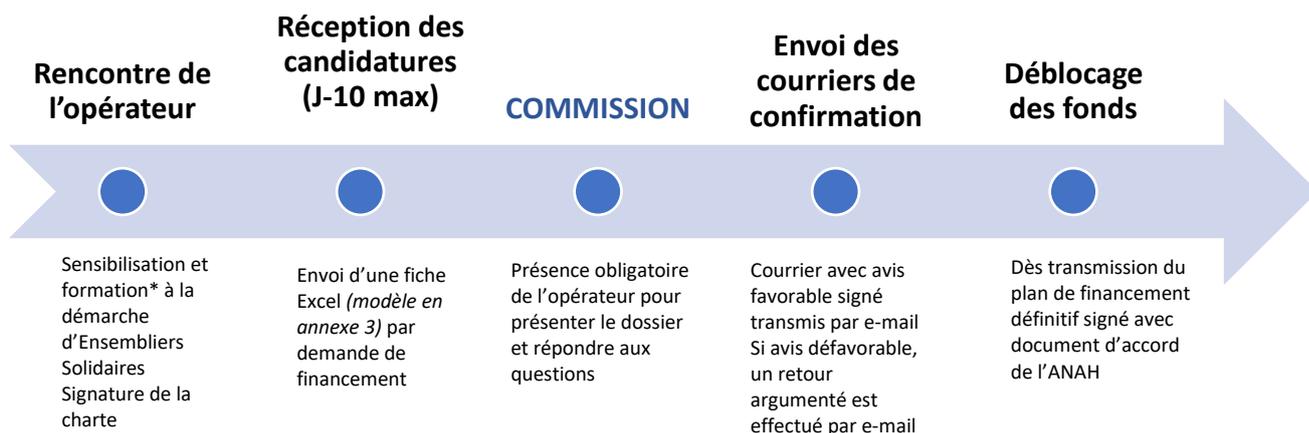
PLAN DE FINANCEMENT

- Validation et financement d'une partie du chantier par l'ANAH
- Evaluation de la dégradation et de l'insalubrité du logement pour solliciter les financements correspondants
- Nécessité de préciser si perte d'autonomie de l'habitant pour demande de financement associé (MDPH si – de 60 ans, Conseil Départemental via l'APA si + de 60 ans)
- Contribution du ménage au financement des travaux (préciser les modalités de financement)

Le plan de financement devra être bouclé au moment de la présentation du dossier.

La contribution de Stop Exclusion Energétique ne dépassera pas 10% du montant total des travaux et sera plafonnée à 10 000 €.

4. Procédure de traitement des dossiers



*à compter de janvier 2024

Dans une logique d'apprentissage croisé, nous solliciterons les partenaires afin qu'ils assistent a minima à une Commission d'attribution des dons pour mieux comprendre les dossiers présentés et questionner leurs homologues sur leur approche technique, sociale et financière. En parallèle, des temps de partage de pratiques et d'expérience seront proposés aux partenaires plusieurs fois par an.

Date et lieu :

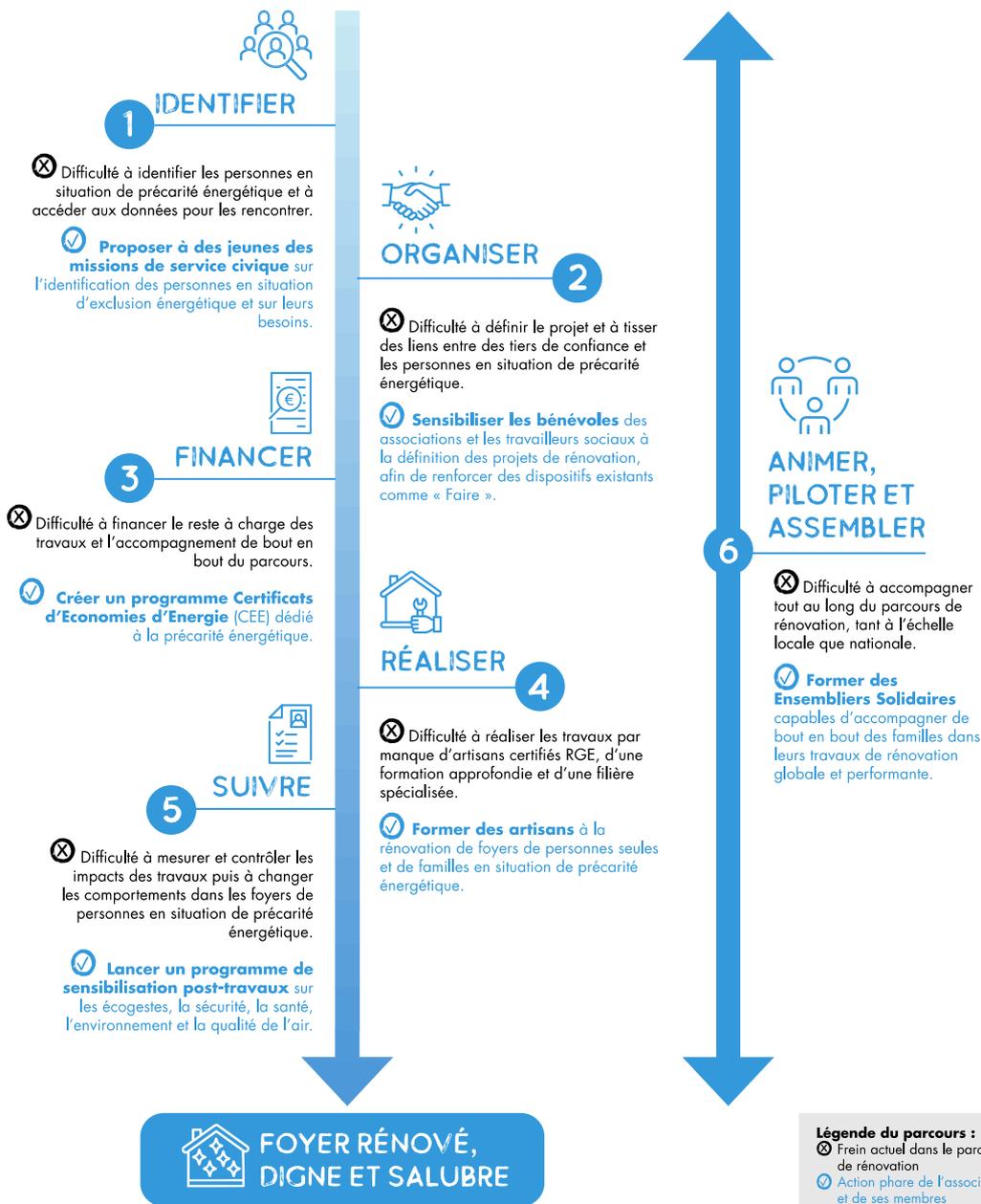
Nom du partenaire :

Nom et prénom du signataire :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

ANNEXE 1 – Parcours de rénovation type défendu par l'association et ses membres

POUR SORTIR UN FOYER DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UN PARCOURS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, GLOBAL, PERFORMANT, ÉCOLOGIQUE ET ACCESSIBLE À TOUS



ANNEXE 2 – Slide type de candidature

Nom (ménage) Prénom		Ville Département			Démarrage chantier Organisation	
<i>Date de la commission :</i>						
Public cible						
Nb de pers. / foyer	Âge	Revenu fisc. de réf.	Revenu brut global	Porteur.se de handicap ?		
<i>préciser si grand précaire, très modeste, modeste</i>						
Logement						
Type	Année	Superficie (m ²)	Indice insalub.	Indice dégrad.		
Avant travaux		Après travaux				
étiquette énergétique	conso (kWhEP/m ² /an)	étiquette énergétique	conso (kWhEP/m ² /an)	% evol. conso		
					#DIV/0!	
photos : insertion > illustrations > images						
Synthèse du montage prévisionnel ou définitif						
Estimatif des travaux (TTC)					%	
ANAH					0%	
Région					0%	
Département					0%	
Communes/Métropoles					0%	
Acteur privé					0%	
CEE					0%	
Autres (préciser)					0%	
Participation ménage					0%	
Reste à charge (av. STOP)		0 €				
Contribution Stop EE					0%	
Reste à charge (ap. STOP)		0 €				
<i>mode de financement du RAC :</i>						
Nature des travaux (à détailler)						